

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 64 (1991) |
| Heft: | 6 |
| Artikel: | Suisse-Europe : les perspectives de l'emploi |
| Autor: | Fluckiger, Yves |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-129184 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE-EUROPE : LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI

A

u cours de cette dernière décennie, l'économie suisse a connu une période particulièrement faste caractérisée par une croissance économique soutenue (la croissance annuelle moyenne, en terme réel, du PIB suisse a été de 2,4% entre 1980 et 1990) et par une augmentation pratiquement ininterrompue de l'emploi. En fait, depuis 1976, époque à laquelle on avait recensé 3,02 millions de personnes actives occupées, l'emploi n'a cessé de croître pour atteindre, en 1990, le chiffre record de 3,55 millions, ce qui représente une hausse, par rapport à 1985, de 200'000 personnes occupées et de 388'000 personnes par rapport à 1980. Cette situation globale très favorable s'est traduite, dès le début de l'année 1989, par un assèchement du marché suisse du travail et par un taux de chômage qui est descendu à un niveau de 0,6% – qui correspond virtuellement à une situation de plein-emploi de la main-d'œuvre. De ce fait, il n'est guère surprenant de constater que, depuis le début de l'année 1989 (cf. fig. 1), le nombre de places vacantes annoncées par les entreprises suisses aux offices cantonaux de l'emploi aient dépassé le nombre de personnes inscrites au chômage. Les cantons romands ont tous bénéficié de cette conjoncture très favorable, même si les effets de cette croissance se sont fait ressentir de manière assez différente selon les régions. Les cantons qui ont le plus profité de cette période faste ont été généralement ceux qui étaient caractérisés par une importante présence du secteur tertiaire (banques et assurances, notamment). En effet, depuis le début de la dernière décen-

nie, le secteur tertiaire a enregistré un accroissement de 370'000 emplois alors même que le secteur secondaire connaissait, tout d'abord, une perte nette de 13'000 postes de travail entre 1980 et 1985, qui était compensée, au cours des cinq années suivantes, par un gain de 50'000 emplois. Cependant, malgré cette bonne santé de l'économie suisse, l'année 1990 s'est achevée sur des perspectives plus sombres et les premiers indicateurs d'un certain ralentissement de l'activité économique se sont manifestés. En particulier, les chiffres pour le mois de décembre ont révélé une hausse relativement importante du chômage qui a affecté beaucoup plus fortement les cantons romands. Ainsi, alors que le taux de chômage ne s'élevait qu'à 0,8% pour l'ensemble de la Suisse, on enregistrait des taux de 2,2% à Genève, 1,8% à Neuchâtel, 1,7% en Valais, 1,5% dans le canton de Vaud et 1,1% au Jura; seul le canton de Fribourg faisait exception à la règle avec un taux de chômage qui demeurait à un niveau de 0,8%. Plus révélateur encore, le canton de Zurich enregistrait, en décembre 1990, un taux de chômage de 0,4% seulement qui était exactement identique à celui de l'année 1989 dans son ensemble (cf. fig. 2).

L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE DE L'EMPLOI

La première composante de cette baisse de l'emploi est liée à la conjoncture économique. Jusqu'au milieu de l'année dernière, l'économie suisse a vécu une situation de surchauffe caractérisée par un niveau record d'utilisation des capacités productives, un excédent de demande de main-d'œuvre et une accélération de l'inflation. Les tensions inflationnistes apparues dans notre pays suite à cette situation de surchauffe ont été encore aggravées par la situation de plein-emploi des facteurs de production, qui a contraint de nombreuses entreprises à répondre à l'augmentation de la demande globale par un accroissement des prix plutôt que par une hausse du volume de production. Dès lors, pour vaincre cette inflation naissante, plus vigoureuse en Suisse que dans les autres pays développés, la Banque nationale a dû se résoudre à pratiquer une politique monétaire restrictive. Cette politique a donc provoqué une hausse des taux d'intérêt (et notamment du taux d'inté-

rêt hypothécaire) ainsi qu'une appréciation notable du franc suisse par rapport aux devises de nos principaux partenaires commerciaux. La hausse des taux d'intérêt et la cherté du franc suisse ont donc tout naturellement entraîné, au cours du deuxième semestre de l'année 1990, un ralentissement de l'activité économique qui s'est manifesté tout d'abord dans le secteur de la construction pour s'étendre ensuite dans les branches d'exportation. Ce fléchissement de la conjoncture interne en Suisse a été encore accentué par des facteurs externes (prix du pétrole et morosité de la conjoncture mondiale), ainsi que par les anticipations relativement pessimistes des entreprises. Cependant, ce tassement de la croissance économique ne devrait pas se perpétuer trop longtemps et on peut s'attendre à ce qu'en 1992, grâce à un certain assouplissement de la politique monétaire menée par la Banque nationale, la machine économique se trouve à nouveau relancée.

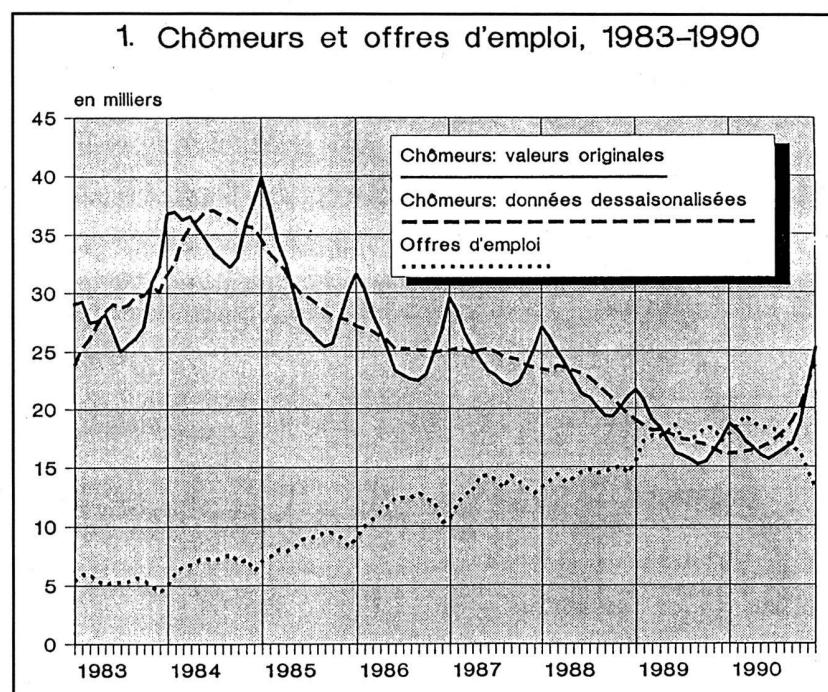
Cet épisode nous permet de constater, une nouvelle fois, que la Suisse romande, comme cela avait été déjà le cas lors des récessions de 1974 et de 1982, semble être beaucoup plus sensible à la conjoncture économique que la Suisse alémanique. En l'occurrence, il semble qu'à la faveur des années de haute conjoncture, de nombreuses petites et moyennes entreprises se soient constituées en Suisse romande, en particulier dans le secteur de la construction et de l'immobilier fortement dépendant des besoins locaux. Or, ces petites entreprises ont été les premières affectées par la baisse particulièrement marquée des investissements résidentiels.

L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE DE L'EMPLOI ET L'EUROPE

Cette évolution actuelle de l'emploi n'est pas seulement le fruit de ces facteurs conjoncturels, mais elle révèle également certaines faiblesses structurelles. Ainsi, le secteur bancaire qui avait été, par le passé, un des moteurs de la croissance de l'emploi, semble être, à l'heure actuelle, confronté à un certain nombre de difficultés. Des banques étrangères ont ainsi décidé de fermer leur succursale genevoise (Chemical et Manufacturers Hanover ont licencié récemment près de 100 personnes), alors que la SBS, l'UBS et le Crédit suisse ont annoncé soit

des réductions de personnel soit qu'elles ne remplaceraient plus les départs naturels de leurs employés. Cette modification du climat bancaire révèle à notre avis beaucoup plus qu'un simple événement conjoncturel. Il traduit plus fondamentalement une certaine perte de compétitivité de l'appareil bancaire helvétique, qui avait été masquée jusqu'à présent par les années euphoriques ayant précédé le krach boursier d'octobre 1987, et il annonce de nouvelles restructurations qui pourraient entraîner des baisses substantielles d'emploi dans ce secteur. Pour suivre une demande sans cesse croissante durant les *golden eighties*, de nombreuses banques ont engagé trop de personnel, elles ont négligé leurs coûts et n'ont pas assez surveillé la qualité et la formation de leurs employés.

Or, la place financière suisse a révélé, lors du krach boursier d'octobre 1987, de nombreuses faiblesses liées à ses caractéristiques propres (marché étroit et peu transparent), et de nombreux investisseurs étrangers ont enregistré des pertes en capital beaucoup plus importantes que celles qu'ils auraient subies sur d'autres bourses. De surcroît, il faut reconnaître que, depuis un demi-siècle, la Suisse a pu bénéficier d'importants avantages sur l'étranger (stabilité politique et sociale, monnaie forte, etc.), avantages qui semblent s'être atténués aujourd'hui par rapport à de nombreux pays. A cela s'ajoute encore le fait que, dans le domaine fiscal, la Suisse applique des impôts sur les opérations bancaires qui sont plus lourds que ceux fixés par la CEE. Ainsi, le droit de timbre prélevé sur les émissions d'actions est de 3% en Suisse, alors qu'il ne sera que de 1% dans la Communauté; de même, l'impôt à la source s'élève à 35% alors qu'il sera probablement nul ou au plus de 15% dans la CEE. Enfin, le droit de timbre sur les négociations de titres, appliqué par notre pays alors même que la Communauté s'apprête à supprimer tous les impôts boursiers en 1990, a déjà provoqué le départ de l'euro-marché vers Londres, et il risque de faire perdre à la Suisse une de ses activités bancaires principales, la gestion de portefeuille internationale. Ces différences ne portaient pas à conséquence dans l'environnement des années 60, mais elles risquent aujourd'hui de porter atteinte à la compétitivité de la place suisse. Finalement, la Suisse a accumulé un certain retard dans l'introduction



de nouvelles techniques financières (telles que les marchés à terme), ce qui a contribué encore à réduire son attrait par rapport aux autres places internationales. En d'autres termes, non seulement la Suisse ne manifeste pas de capacités innovatrices dans ce secteur mais, qui plus est, elle n'intègre qu'avec retard les innovations introduites dans d'autres pays.

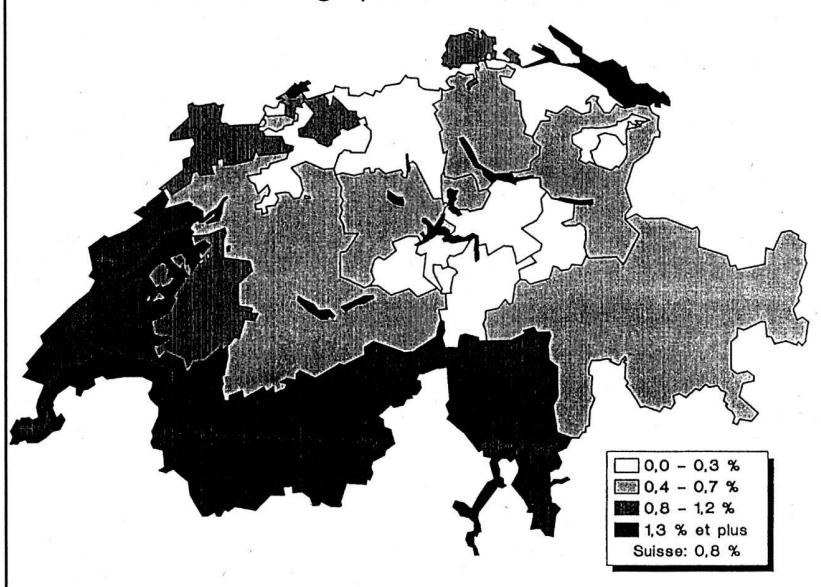
LE RECENTREMENT DE L'ÉCONOMIE SUISSE

En conclusion, on peut s'attendre à des restructurations relativement douloureuses dans le secteur bancaire suisse, ceci d'autant plus que ce secteur a vécu jusqu'à aujourd'hui à l'abri de la concurrence internationale, et l'existence de nombreux accords cartellaires n'a pas contribué à développer la compétition entre les banques au niveau interne. Or, tout porte à croire que cette situation va bientôt changer sous l'impulsion notamment de l'Europe communautaire qui s'apprête à libéraliser les échanges de services au sein de la CEE. Or, la Suisse ne pourra pas rester en marge de ce mouvement. Dans ces circonstances, on peut penser que les petits établissements risquent d'être menacés et qu'ils chercheront à unir leurs forces pour mieux résister à la pression de cette concurrence croissante. Au niveau de la Suisse romande, il faut également souligner que la place genevoise, par rapport à Zurich ou à

Bâle, risque d'être plus fortement affectée de par ses spécificités propres. En effet, Genève tire l'essentiel de ses revenus du crédit au secteur des services et à l'immobilier, activité qui connaît actuellement un sérieux coup de frein. De ce point de vue, on peut affirmer que Genève manque d'un véritable *hinterland* industriel et agricole, que possède Zurich par exemple; les banques zurichoises parviennent ainsi à rééquilibrer leurs affaires sur le marché domestique. De surcroît, la gestion de fortune, qui constitue le deuxième pilier de l'activité de la place bancaire genevoise, subit également, pour les raisons évoquées précédemment, un recul manifeste.

Dans un autre domaine, celui de la construction, on peut également affirmer que le ralentissement actuel de la marche des affaires n'est pas seulement le résultat de la conjoncture morose. Il reflète également des faiblesses structurelles qui apparaissent aujourd'hui au grand jour, au moment où prend fin une longue période caractérisée par des taux de croissance exceptionnels des investissements résidentiels. En effet, si le nombre d'emplois dans le secteur de la construction a si fortement augmenté au cours de ces dernières années c'est notamment parce que les pouvoirs publics ont très largement soutenu la croissance des dépenses de construction et qu'ils ont pratiqué une politique très protectionniste en matière d'adjudications des travaux publics aux entreprises soumis-

2. Taux de chômage par canton, décembre 1990



sionnaires. D'autre part, cette expansion s'explique également par le fait que ce secteur dispose d'un important quota de main-d'œuvre saisonnière qui lui permet de réduire ses coûts de production par rapport à ce que cette branche devrait supporter si elle ne disposait pas de ce volant de travailleurs. Ces permis de travail contribuent donc à créer une distorsion artificielle en faveur des activités de la construction, mais aussi de l'hôtellerie et de la restauration qui emploient plus de 80% des travailleurs saisonniers. En octroyant ces permis, nos autorités accordent donc indirectement une subvention à ces activités et elles contribuent ainsi à en accroître le poids dans notre économie au détriment de branches qui correspondent plus aux avantages comparatifs de notre pays.

Ce protectionnisme et le système de permis de travail saisonnier ont donc contribué à créer une situation de surcapacité dans le secteur de la construction. Or, les négociations que la Suisse mène actuellement avec la CEE font peser deux menaces évidentes sur le secteur de la construction et du bâtiment. Tout d'abord, on sait que la CEE a décidé d'ouvrir la soumission de travaux publics à toutes les entreprises des pays membres de la Communauté. De ce fait, si la Suisse entend se rapprocher de la CEE, elle devra faire un certain nombre de concessions et accepter éventuellement de libéraliser ses propres marchés publics en les ouvrant aux entreprises communautaires. D'autre part, toujours suite aux négociations européennes, on peut raisonnable-

ment s'attendre à ce que le statut de la main-d'œuvre saisonnière soit totalement aboli ou, en tous cas, supprimé pour les travailleurs en provenance de la CEE. Une telle décision contribuerait à accroître sensiblement les coûts de la main-d'œuvre pour ce secteur, ce qui porterait atteinte à sa compétitivité de manière significative puisqu'il est caractérisé par une utilisation intensive de travail. La conjonction de ces deux phénomènes et, en particulier, le durcissement de la concurrence internationale, risquent donc de se traduire par d'importantes restructurations dans ce secteur. L'entrée du groupe Bouygues sur le marché suisse (suite au rachat de l'entreprise Losinger) ne fait que confirmer que la concurrence sera dorénavant beaucoup plus vive sur le marché suisse et que seules les grandes entreprises seront en mesure d'y résister efficacement. La décision du Conseil municipal genevois d'ouvrir plus largement le marché des travaux commandités par la Ville à des entreprises non genevoises confirme également clairement cette évolution du marché de la construction vers une situation plus concurrentielle.

Or, une nouvelle fois, il semble que la Suisse allemande soit mieux préparée à subir ce choc, car de nombreux groupes alémaniques ont déjà fusionné avec des entreprises germaniques, alors que la Suisse romande a vu se développer, au cours de ces dernières années, de nombreuses petites entreprises très fragiles à la conjoncture et à l'accroissement de la concurrence. Ces restructurations qui risquent de frapper de plein fouet le

secteur de la construction sont également confirmées par la toute récente fusion entre l'entreprise fribourgeoise Jean Pasquier SA et le mastodonte français SOGEA (qui compte plus de 25'000 employés).

Conjointement au ralentissement conjoncturel qui se manifeste actuellement en Suisse et qui aura des effets néfastes sur l'emploi, se dessine une nouvelle restructuration économique qui risque de modifier assez profondément le paysage helvétique. Notamment, on peut s'attendre à d'importantes restructurations dans les secteurs de la construction et des banques (sans oublier les assurances), qui ont été les vecteurs principaux de la croissance de l'emploi au cours de ces dernières années. De surcroît, face aux incertitudes liées à l'évolution des relations entre la Suisse et la CEE, de nombreuses entreprises industrielles cherchent actuellement à se développer directement sur le marché européen plutôt que de rester cantonnées en Suisse. Dès lors, plus que jamais, il est indispensable que notre pays développe les activités pour lesquelles il possède des avantages comparatifs, ce qui signifie notamment qu'à l'avenir les besoins en personnel qualifié se feront ressentir de plus en plus vivement. Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur la politique de formation et de favoriser les liens entre la recherche et le monde économique.

Yves Fluckiger